

CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION A HEALING MOUNTAIN

Tout participant à Healing Mountain (retraite Healing Clinic), dûment inscrit,

1. S'ENGAGE AU RESPECT DES REGLES CI-APRES :

Paiement :

1. le paiement intégral des frais de retraite (**20 000 FCFA**) est obligatoire avant participation effective, **au plus tard le dimanche avant la retraite.** A défaut de paiement dans ce délai, l'inscription en ligne ne sera pas prise en compte. Par ailleurs, Les réclamations liées au paiement des frais de retraite sont ouvertes **du jour du paiement au lundi avant la retraite à 18h.** Passé ce délai, aucune réclamation ne sera traitée.

2. Les frais de retraite **ne sont pas remboursables** dans tous les cas.

Contact téléphonique : Pour toute information ou renseignement sur la retraite, le seul numéro valable est le : **05 65 65 54 38**. Aucune information ou renseignement reçu(e) ou fourni(e) en dehors de cette ligne ne sera pris(e) en compte.

NB : les réclamations liées au paiement des frais de retraite se font sur les numéros indiqués pour le paiement.

Préparation spirituelle : tout(e) participant(e) à la retraite est tenu(e) de suivre la préparation spirituelle indiquée à cet effet (jeûne, neuvaine, confession).

Dispositions pratiques : le respect des mesures barrières (port du cache-nez, lavage et désinfection réguliers des mains, limitation des contacts physiques), **des mesures de sécurité, des heures de coucher/réveil/repas, et la participation à toutes les activités de la retraite** (enseignements, temps de prière, carrefours) **sont obligatoires** pour tout(e) retraitant(e).

Jeûne : le samedi est jour de **jeûne obligatoire** pour tout(e) retraitant(e).

Nourriture extérieure / alcool / stupéfiants : il est strictement interdit d'apporter de la nourriture / boisson venant de l'extérieur. Il est strictement interdit d'apporter, de détenir, consommer ou dissimuler de l'alcool ou des stupéfiants sous toutes leurs formes sur les lieux de rassemblement et de retraite, et pendant toute la durée de celle-ci.

Logement : le logement par famille et/ou par affinité est interdit dans les dortoirs.

Sorties : à l'exception des participants l'ayant signalé à l'inscription, il est interdit à tout(e) retraitant(e) de quitter le lieu de la retraite **avant le dimanche après le déjeuner et l'arrivée des cars** sans autorisation, sauf cas d'urgence.

Participation en ligne : tout(e) retraitant(e) valablement inscrit(e) a la possibilité de suivre le programme de la retraite en ligne, via le groupe Facebook HEALING MOUNTAIN. A ce titre, il est strictement interdit d'inviter des personnes non inscrites, d'extraire, de télécharger, de copier de façon frauduleuse et de diffuser sans autorisation les images, sons, vidéos produits à l'occasion de la retraite à des fins commerciales ou personnelles.

2. ACCEPTÉ :

D'être photographié(e), filmé(e) et enregistré(e) par le Ministère dans le cadre de la retraite.

Que ses photos, témoignages, vidéos, ainsi que toute image, vidéo ou enregistrement sonore dans lequel il/elle apparaît, soient publiés sur les différentes plateformes du Ministère et/ou lors de ses activités.

Que ses nom et prénoms soient utilisés aux fins ci-dessus définies dans le cadre de ses activités.